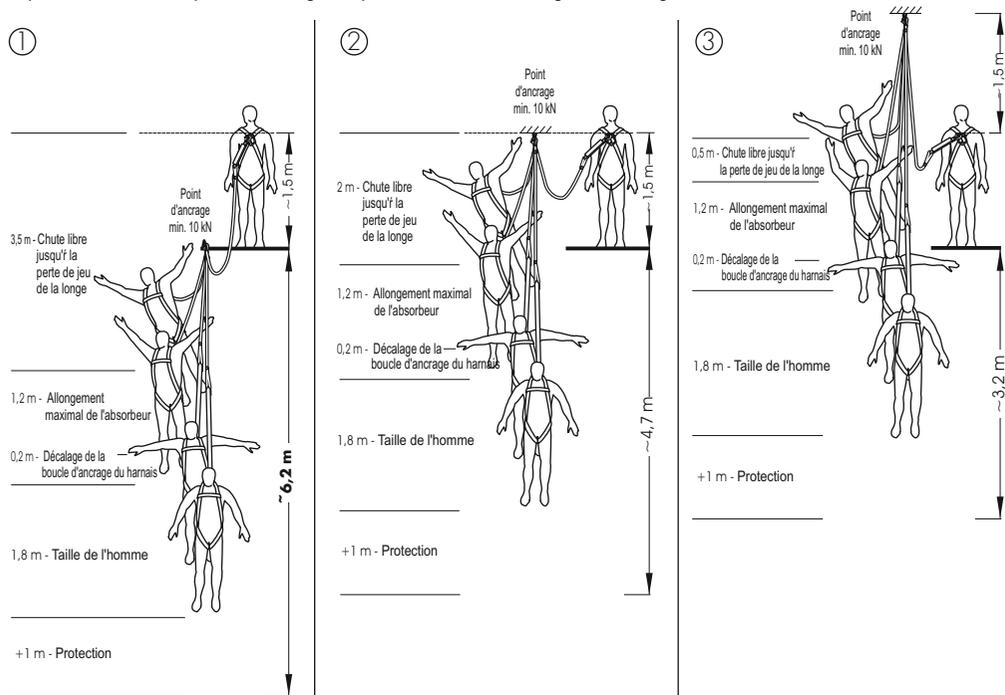


ESPACE LIBRE EXIGÉ EN DESSOUS DU POSTE DE TRAVAIL LORS DE LA PROTECTION DU TRAVAILLEUR PAR LA LONGE DE SÉCURITÉ

- il faut maintenir un espace libre de 6,2 m minimum en dessous du poste de travail (voir figure N° 1).
- les figures 2 et 3 montrent comment la valeur de l'espace libre en dessous du poste de travail dépend du positionnement du point d'ancrage auquel l'absorbeur d'énergie avec longe est connecté.



Toute mention dans la Fiche de Suivi ne peut être portée que par une personne habilitée, responsable des équipements de protection dans l'entreprise. La fiche de suivi doit être remplie avant la première sortie du magasin.

Toutes les informations (nom, numéro de série, date d'achat, date de mise en service et nom de l'utilisateur) concernant l'équipement de protection, et celles concernant les révisions périodiques, ne peuvent être portées que par une personne habilitée, responsable des équipements de protection dans l'entreprise.

FICHE DE SUIVI

Nom du dispositif Modèle/Longueur	N° de catalogue
N° du dispositif	Date de production
Nom de l'utilisateur	
Date d'achat	Date de mise en service

VERIFICATIONS TECHNIQUES

	Date vérif	Causes de la vérification et de la réparation	Défauts constatés, réparations effectuées et autres observations	Date de vérification suivante	Sign. pers. autorisée
1					
2					
3					
4					

Mägert G&C Bautechnik AG
Sonnenbergstrasse 11
CH-6052 Hergiswil

Le Certificat européen a été établi à CETE APAVE SUDEUROPE,
BP 193, 13322 Marseille, France 0082.

MANUEL D'INSTRUCTIONS



Prendre connaissance du manuel d'instructions avant d'utiliser le dispositif.

ABSORBEUR D'ENERGIE KIBO

MBT
Mägert G&C Bautechnik AG

CE 0082 EN 355:2002

3040

Le Certificat européen a été établi à CETE APAVE SUDEUROPE, BP 193, 13322 Marseille, France 0082.

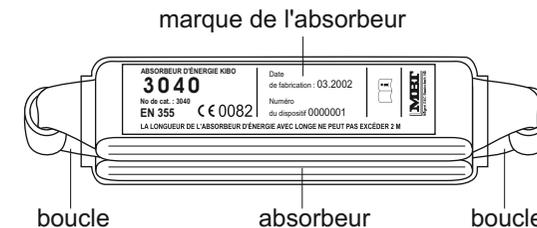
L'absorbeur d'énergie est un élément de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur conforme à la norme EN 355.

Le sous-ensemble connecteur et absorbeur, constitué de l'absorbeur d'énergie conforme à la norme EN 355 connecté à une longe conforme à la norme EN 354, au harnais antichute conforme à la norme EN 361 et au point d'ancrage conforme à la norme EN 795, constitue une protection complète du travailleur contre les chutes de hauteur.

ATTENTION ! La longueur totale de l'absorbeur d'énergie avec longe ne peut pas excéder 2 m.

ÉQUIPEMENT DE BASE

L'absorbeur d'énergie KiBo est fabriqué d'une sangle polyamide d'une largeur de 32 mm. Il est terminé par des boucles à chaque extrémité. Le corps de l'absorbeur est protégé par une enveloppe en polyéthylène.



ATTENTION !

Les absorbeurs d'énergie ne peuvent être munis que de connecteurs certifiés conformes à la norme EN362.

PÉRIODE D'UTILISATION

L'absorbeur d'énergie peut être utilisé pendant 5 années à partir de la date de première mise en service.

A l'expiration de cette période de 5 ans, il faut mettre le dispositif hors d'usage et le soumettre à la démolition (destruction physique). La mise hors d'usage doit être effectuée par la personne responsable de l'équipement individuel de protection dans l'entreprise, qui doit attester ce fait dans la Fiche de Suivi.

Il faut mettre l'absorbeur d'énergie immédiatement hors d'usage et le soumettre à la démolition (destruction physique) si le dispositif a déjà servi à arrêter une chute.

DESCRIPTION DU MARQUAGE

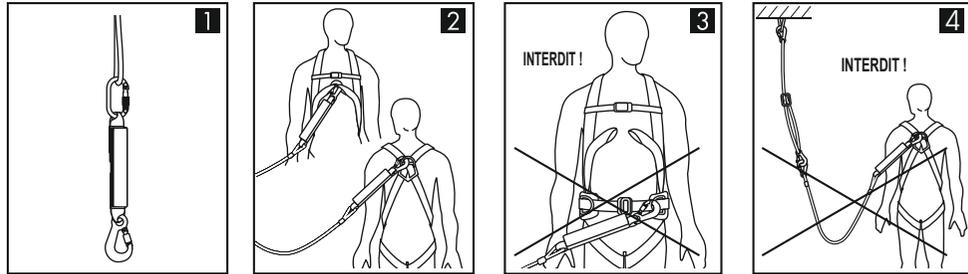
type de dispositif	ABSORBEUR D'ENERGIE KIBO	Date de fabrication: 03.2005
marquage du modèle	3040	
numéro de catalogue	N° de cat.: 3040	
numéro et année de la norme européenne concernée	EN 355:2002 CE 0082	Numéro du dispositif 0000001
	LA LONGUEUR DE L'ABSORBEUR D'ENERGIE AVEC LONGE NE PEUT PAS EXCÉDER 2 M.	

ATTENTION ! Lire la notice d'emploi mois et année de fabrication nom du fabricant ou distributeur numéro de série

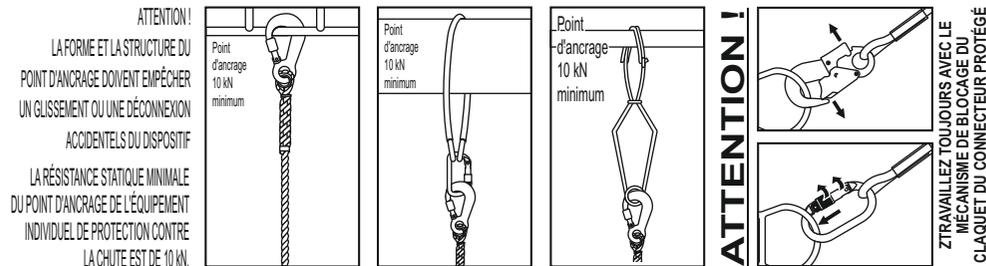
marque CE et numéro de l'unité notifiée surveillant la production des dispositifs (art. 11)

CONNEXION DE L'ABSORBEUR AVEC LONGE AU HARNAIS ANTICHUTE

- Si l'absorbeur n'est pas connecté de manière fixe à la longe, il faut le connecter avec la longe à l'aide d'un connecteur certifié et conforme à la norme EN 362 figure 1.
- L'absorbeur avec longe doit être connecté à la boucle d'ancrage avant ou derrière du harnais antichute. Le harnais antichute doit être conforme à la norme EN 361 figure 2.
- Il est interdit de connecter l'absorbeur avec longe aux boucles latérales de la ceinture de maintien au travail figure 3.
- Il est interdit de connecter d'autres éléments supplémentaires entre l'absorbeur avec longe et le point d'ancrage figure 4.



CONNEXION DE L'ABSORBEUR AVEC LONGE AU POINT D'ANCRAGE



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU DISPOSITIF ANTICHUTE

- Le dispositif de protection individuelle doit être utilisé par des personnes qualifiées.
- Le dispositif de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut affecter la sécurité lors de l'utilisation.
- Il faut établir un plan d'opération de sauvetage, si nécessaire.
- Il est interdit d'apporter des modifications quelconques dans le dispositif sans un accord écrit du distributeur.
- Toutes les réparations du dispositif ne peuvent être réalisées que par le fabricant du dispositif ou par son représentant habilité.
- Le dispositif de protection individuelle doit être utilisé conformément à sa destination.
- Le dispositif de protection individuelle, en tant qu'équipement personnel, doit être utilisé par une seule personne.
- Avant l'utilisation, il est nécessaire de s'assurer que tous les éléments de l'équipement de protection contre la chute fonctionnent, ensemble, de manière correcte. Il faut vérifier périodiquement toutes les connexions et l'ajustage des éléments afin d'empêcher une déconnexion accidentelle.
- Il est interdit d'utiliser un équipement de protection dans lequel le fonctionnement d'un élément est perturbé par un autre.
- Avant chaque utilisation du dispositif de protection individuelle, il faut en effectuer une révision détaillée pour vérifier son état.
- Lors des vérifications, il faut vérifier tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention aux défauts de toutes sortes, notamment : usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect. Il faut surtout faire attention aux équipements suivants :
 - harnais de sécurité et ceintures : éléments de réglage, boucles, bandes, passants, rivures ;
 - absorbeurs d'énergie : boucles, bandes, rivures, corps, connecteurs ;
 - câbles et guides de bande : câbles, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage ;
 - câbles et guides en acier : câbles, fils, bornes, boucles, cosses, connecteurs, éléments de réglage ;
 - dispositif de freinage automatique : câbles, bandes, état du mécanisme de roulement et de freinage, corps, amortisseur, connecteurs ;
 - dispositif d'autoserrage : corps du dispositif, déplacement de la glissière, état du mécanisme de freinage, rouleaux, vis, rivets et connecteurs, amortisseur de sécurité ;
 - connecteur : corps porteur, rivetage, cliquet principal, état du mécanisme de freinage.

- Au moins une fois par an, après chaque période de 12 mois d'utilisation, le dispositif de protection doit être mis hors service pour effectuer une révision périodique détaillée. La révision périodique peut être effectuée par la personne formée et responsable des révisions de l'équipement de protection dans l'entreprise. Les révisions périodiques peuvent être également effectuées par le fabricant du dispositif ou une personne/entreprise autorisée par le fabricant. Il faut vérifier tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention à tous types de défauts : usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect. (cf. point précédent). Dans certains cas, pour l'équipement de protection ayant une structure plus compliquée et composée, comme p.ex. les dispositifs antichute à rappel automatique, les révisions périodiques doivent être effectuées uniquement par le fabricant ou son représentant agréé. Lors de l'examen, on détermine la date de révision suivante.
- Les révisions périodiques régulières sont importantes parce qu'elles conditionnent l'efficacité et la longévité du dispositif, ainsi que la sécurité des utilisateurs.
- Lors de la révision périodique, il faut vérifier la lisibilité de tous les marquages du dispositif de protection (caractéristique d'un dispositif donné).
- Toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat, date de mise en service, nom de l'utilisateur, informations sur les réparations et les révisions et mise hors exploitation) doivent être contenues dans la Fiche de Suivi. Toute mention dans la Fiche de Suivi ne peut être portée que par une personne habilitée, responsable des équipements de protection dans l'entreprise. Il est interdit d'utiliser l'équipement de protection individuelle sans la Fiche de suivi remplie.
- En cas de vente du dispositif hors de son pays d'origine, le fournisseur doit munir le dispositif d'un manuel d'usage et d'un manuel d'entretien, et fournir des informations relatives aux révisions périodiques et aux réparations du dispositif dans une langue valide dans le pays dans lequel le dispositif sera utilisé.
- Les équipements de protection individuelle doivent être immédiatement mis hors d'usage en cas de doutes quelconques quant au dispositif ou à son fonctionnement. Le dispositif peut être réutilisé après une révision détaillée, effectuée par le fabricant du dispositif, et avec son accord écrit pour la réutilisation du dispositif.
- L'équipement de protection individuelle doit être immédiatement mis hors d'usage et soumis à la démolition (destruction durable) s'il a déjà servi à arrêter une chute.
- Le harnais de sécurité, conforme à la norme EN 361, est le seul équipement autorisé pour maintenir le corps dans les équipements de protection individuelle contre la chute de hauteur.
- Le système de protection contre la chute de hauteur peut être lié avec les points d'ancrage (attaches, boucles) du harnais de sécurité, désignés par une lettre majuscule « A ». La désignation de type « A/2 » ou la moitié d'une lettre « A » signifie la nécessité d'une connexion simultanée, de la même manière, de deux points d'ancrage. Il est interdit d'attacher le système de protection à un seul point d'ancrage (attaches, boucles) désigné par une lettre majuscule « A/2 » ou la moitié d'une lettre « A ». Voir les figures ci-dessous :



- Le point d'ancrage (dispositif) de l'équipement de protection contre la chute de hauteur doit avoir une structure stable ainsi qu'une position limitant le risque de chute et diminuant la longueur de la chute libre. Le point d'ancrage du dispositif doit être situé au-dessus du poste de travail de l'utilisateur. La forme et la structure du point d'ancrage doivent empêcher une déconnexion accidentelle du dispositif. Il est recommandé d'utiliser des points d'ancrage certifiés et conformes à la norme EN 795.
- Il est nécessaire de vérifier l'espace libre en dessous de la position de travail sur laquelle l'équipement de protection individuelle contre la chute de hauteur sera utilisé, afin d'empêcher le choc contre les objets ou la détérioration de la surface lors d'une tentative de protection de la chute. La valeur de l'espace libre exigée en dessous de la position de travail doit être établie en fonction du manuel d'instructions de l'équipement de protection.
- Lors de l'utilisation, il faut faire attention aux dangers pouvant affecter le fonctionnement du dispositif et la protection de l'utilisateur, et surtout :
 - au bouclage et au déplacement des câbles sur les arêtes vives ;
 - aux chutes pendulaires ;
 - à la conductibilité électrique ;
 - aux défauts quelconques comme : coupure, débitage, corrosion ;
 - aux températures extrêmes ;
 - aux agents atmosphériques défavorables ;
 - aux attaques chimiques.
- L'équipement de protection individuelle doit être transporté dans des emballages protégeant contre l'endommagement ou la pénétration d'eau, p.ex. : dans des sacs en tissu ou dans des boîtes en plastique ou en acier.
- L'équipement de protection individuelle doit être nettoyé et désinfecté afin de ne pas endommager le matériau (bandes, câbles) dans lequel le dispositif est fabriqué. Dans ce but, il faut utiliser des détergents réservés aux tissus délicats. L'équipement peut être lavé à la main ou dans le lave-linge, et doit être bien rincé. Les éléments en plastique ne doivent être nettoyés que dans de l'eau. L'équipement, mouillé lors du nettoyage et de l'utilisation, doit être séché dans des conditions naturelles, loin de toute source de chaleur. Les pièces et mécanismes métalliques (ressorts, pentures, cliquets, etc.) doivent être graissés délicatement afin d'améliorer leur fonctionnement.
- Le dispositif antichute doit être stocké dans des locaux secs aérés et non exposés au soleil, aux rayons UV, à la poussière, aux objets à angles vifs, aux températures extrêmes et à d'autres substances caustiques.
- L'utilisation de l'absorbeur d'énergie avec d'autres éléments choisis de l'équipement de protection contre les chutes de hauteur doit être conforme aux prescriptions et instructions d'emploi et aux normes en vigueur suivantes :
 - EN 361 applicable au harnais antichute ;
 - EN 353-1, EN 353-2, EN 354, EN 360, EN 362 applicables aux systèmes antichute ;
 - EN 795 applicable aux points d'ancrage.